

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

DGS - Ressources humaines - AL
N° 2019-D-441

**CREATION TEMPORAIRE D'UN POSTE
D'EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS A TEMPS
COMPLET - DGA PROXIMITE - MULTI-ACCUEIL
LES POUSSINS**

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

Vu les articles L 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-1 °,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions du conseil au président, modifiée par la délibération n°522 du 18 octobre 2017,

Vu l'arrêté n°79 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Madame Anne-Marie BERNAZEAU, vice-présidente en charge des ressources humaines et des systèmes d'information,

Considérant l'accroissement temporaire d'activité au sein du multi accueil « les poussins »

DECIDE

Article 1 - Est approuvée la création temporaire d'un poste d'éducateur de jeunes enfants, à temps complet, au sein de la DGA Proximité - Multi accueil « les Poussins », à compter du 13 novembre 2019 pour 3 mois.

Article 2 - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Article 3 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 18 octobre 2019

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 22 octobre 2019
Publié ou notifié,
Le 22 octobre 2019